

EXTRAIT DU COMPTE RENDU - AFFICHAGE

COMPTE - RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 Mai 2018

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 37

Date de la convocation : 25 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux mai, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, se sont réunis en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes de Benon sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

MM. FAGOT, DEBEGUE, Mme DUPRAZ, délégués d'Andilly les Marais,
Mme ROCHETEAU, déléguée de Benon,
Mme BOUTET, délégués de Charron,
Mme BOIREAU, déléguée de Courçon,
M. RENAUD, délégué de Cram-Chaban,
M. GALLIAN, délégué de La Grève sur Mignon,
M. PELLETIER, délégué de La Laigne,
M. SERVANT, Mme GUINET, délégués de La Ronde,
Mme LACHEVRE, déléguée suppléante du Gué d'Alléré,
M. BLANCHARD, délégué de Longèves,
MM. BELHADJ, BONTEMPS, MIGNONNEAU, BODIN, MAITREHUT, Mmes BAUDIN-MOYSAN, MAINGOT, délégués de Marans,
M. NEAU, Mme ROBIN, délégués de Nuillé d'Aunis,
Mme BOUTILLIER, déléguée de Saint Cyr du Doret,
MM. PETIT, SUIRE, Mme GEFFRE, délégués de Saint-Jean de Liversay,
Mme AMY-MOIE, M. PAJOT, délégués de Saint Ouen d'Aunis,
M. LUC, Mme DUPE, délégués de Saint Sauveur d'Aunis,
M. BOUHIER, délégué de Taugon,
M. VENDITTOZZI, délégué de Villedoux.

Absents excusés : MM. TAUPIN, PAPOT, BOISSEAU, BAUDOUIIN, BESSON, CRETET, Mme VIVIER, SINGER,

Absents : Mme BRAUD, M. PARPAY.

Monsieur TAUPIN donne pouvoir à Monsieur BLANCHARD, Monsieur BOISSEAU donne pouvoir à Madame BOUTILLIER, Monsieur BAUDOUIIN donne pouvoir à Madame BOUTET, Madame VIVIER donne pouvoir à Monsieur PETIT, Madame SINGER donne pouvoir à Monsieur VENDITTOZZI.

Assistaient également à la réunion : M. CHAMPSEIX, Direction, Mme HELLEGOUARS, Administration Générale, Mme GAUFFENIC, Finances.

Secrétaire de séance : Denis PETIT

ORDRE DU JOUR

Le Conseil a accepté le retrait de la question 1 de l'ordre du jour concernant l'approbation du compte-rendu du Conseil du 14 mars.

1. FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a désigné, sur proposition de monsieur le Président, Madame MAINGOT, doyenne, pour assurer la présidence lors de l'examen de cette question.

Madame la Présidente a présenté aux membres du Conseil de Communauté, le Compte Administratif 2017 du Budget Principal.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	1 044 949,81 €
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	1 500 432,63 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	2 054 958,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 262 239,01 €
Chapitre 66	Charges financières	66 104,32 €
Chapitre 042	Opération d'ordre (vente terrain)	374 899,24 €
Chapitre 042	Dotations amort. & provisions	248 639,80 €

Le montant total des dépenses de fonctionnement, pour l'année 2017, s'élève à **7 552 222,81 €**.

B) RECETTES

Chapitre 013	Atténuation de charges	93 555,03 €
Chapitre 70	Produits des services	106 550,72 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	5 340 522,15 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 720 730,47 €
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	73 754,33 €
Chapitre 76	Produits financiers	0 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	377 190,58 €

Le montant total des recettes de fonctionnement, pour l'année 2017, s'élève à **7 712 303,28€**

Le Résultat reporté N-1 est égal à : 4 522 190,92 €

C) BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les économies réalisées sur les dépenses, ainsi que les recettes effectivement perçues, font apparaître un excédent de fonctionnement (hors résultat reporté) de 765 193,98€.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A) DEPENSES

Chapitre 13	Subv. Investissement	0 €
Chapitre 16	Emprunts, dettes & assimilés	185 341,87 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0 €
Chapitre 204	Subventions équipements organismes pub.	0 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	7 345,80 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0 €
Chapitre 45	Comptabilité distincte rattachée	0 €

*** Programme siège CDC (op. n°200501)**

Dépenses - Chapitre 21 87 066,01 €

*** Aménagements Espace (op. n°200702)**

Dépenses

Chapitre 20 202 629,40 €

Chapitre 23 13 008,36 €

*** Actions économiques & La Pénissière (op. n°201101)**

Dépenses

Chapitre 20 11 520,00 €

Chapitre 21 1 951,66 €

Chapitre 23 1 095,25 €

*** Fonds de concours (op. n°201202)**

Dépenses - Chapitre 20 99 313,14 €

*** Patrimoine Entretien (op. n°201502)**

Dépenses - Chapitre 21 7 961,64 €

*** Voirie et Réseaux (op. n°201501)**

Dépenses - Chapitre 21 11 251,02 €

*** Base nautique (op. n°201504)**

Dépenses

Chapitre 21	13 594,61 €
Chapitre 23	4 275,00 €

*** Gymnase Marans (op. n°2015-05)**

Dépenses

Chapitre 20	4 800,00€
Chapitre 21	2 236,12 €
Chapitre 23	1 080.00,00 €

*** Nouveau siège (op. n°201506)**

Dépenses - Chapitre 23	14 162,40 €
------------------------	-------------

*** Travaux Gymnase Courçon (op. n°262)**

Dépenses - Chapitre 21	128 242,92 €
------------------------	--------------

Le montant total des dépenses d'investissement, pour l'année 2017, s'élève à : **796 875,20€.**

B) RECETTES

Chapitre 10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	0 €
Chapitre 13	Subventions d'équipement	544 533,47 €
Chapitre 16	Emprunts, dettes & assimilés	5 260,20 €
Chapitre 165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0 €
Chapitre 28	Amortissements des immobilisations	248 639,80 €
Chapitre 040	Opération d'ordre entre sections (Amort.)	175 827,26 €
Chapitre 041	Opération patrimoniales(13258)	276,03 €
Chapitre 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	228 656,00 €

Le montant total des recettes d'investissement, pour l'année 2017, s'élève à : **1 401 988,71 €.**

Le Résultat reporté N-1 est égal à : **93 871,49€**

C) BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La réalisation des dépenses s'élevant à 796 875,20 €, celle des recettes à 1 401 988,71 €, la section d'investissement de l'exercice 2017 affiche un résultat global d'exécution de 605 113,51€.

Le Conseil de Communauté, sous la présidence de Madame MAINGOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur SERVANT, Président, après s'être fait présenter les résultats du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, à l'unanimité,

1° Lui a donné acte de la présentation faite du compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	Résultats propres à 2017	7 552 222,81	7 712 303,28	160 080,47
	Résultats n-1 reportés (Ligne 002 du BP/BS n)		4 467 541,40	4 467 541,40
	Résultat disponible			4 627 621,87
Section d'investissement	Résultats propres à 2017	796 875,20	1 401 988,71	605 113,51
	Solde n-1 reporté (Ligne 001 du BP/BS n)		93 871,49	93 871,49
	Solde global d'exécution			698 985,00
Résultats cumulés 2017 (y compris les restes à réaliser)		8 349 098,01	13 675 704,88	5 326 606,87

2° A constaté pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° A reconnu la sincérité des restes à réaliser ;

4° A arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Président après avoir présenté aux membres du Conseil de Communauté le Compte Administratif 2017 du Budget Principal, rappelle qu'en application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M 14, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats dudit compte.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5,

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2017 de la Communauté de Communes Aunis Atlantique qui présente un excédent de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 4 627 621,87 € :

Résultat de l'exercice :	+ 160 020,47 €
Résultat antérieur reporté :	+ 4 467 541,40 €

- constatant que la section d'Investissement du compte administratif du Budget Principal fait apparaître :

un solde d'exécution global de :	+ 698 985,00 €
un solde de restes à réaliser total de :	0 €

Nécessitant un besoin de financement s'élevant à : 0 €

a décidé

- sur proposition du Président, après débats, de reporter le résultat cumulé comme suit :

> Affectation en réserves (1068) :	0 €
> Report en section de fonctionnement (002) :	4 627 621,87 €
> Report en section d'investissement (001) :	698 985,00 €

DE PROCEDER à la reprise des résultats dans le prochain Budget supplémentaire.

3. FINANCES – BUDGETS ANNEXES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Communautaire conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales a désigné, sur proposition de Monsieur le Président, Madame MAINGOT, doyenne, pour assurer la présidence lors de l'examen de cette question.

Madame la Présidente a présenté aux membres du Conseil de Communauté les Comptes Administratifs 2017 des Budgets Annexes.

Environnement Déchets (M4)

Dépenses de fonctionnement :	2 506 010,34 €
Recettes de fonctionnement :	2 534 193,87 €
Résultat reporté :	0,00 €
Solde d'exécution :	28 183,53 €
Dépenses d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Solde :	0,00 €

Maisons de l'enfance

Dépenses de fonctionnement :	1 383 914,03 €
Recettes de fonctionnement :	1 383 914,03 €
Résultat reporté :	0 €
Solde :	0 €
Dépenses d'investissement y compris stocks :	37 771,07 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	62 737,69 €
Déficit/excédent reporté :	-47 053,17 €
Déficit/excédent :	-22 086,55 €
Restes à réaliser Investissement Dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser Investissements Recettes :	0,00 €

Pôle Nature

Dépenses de fonctionnement :	205 525,58 €
Recettes de fonctionnement :	205 525,58 €
Résultat reporté :	0,00 €
Solde :	0,00 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	3 883,85 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	71 609,17 €
Déficit/excédent reporté :	-101 609,17 €
Déficit/excédent :	-33 883,85 €

Restes à réaliser Investissement Dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser Investissements Recettes :	0,00 €

Prodélec

Dépenses de fonctionnement :	55 560,01 €
Recettes de fonctionnement :	44 815,54 €
Résultat reporté :	5 560,01 €
Déficit/excédent :	- 5 184,46 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Solde d'exécution :	0,00 €

Zone d'activités Beauvallons

Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	45 072,00 €
Résultat reporté :	85 003,17 €
Solde :	130 075,17 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Résultat reporté :	0,00 €
Solde :	0,00 €

Zone d'activités Beauvallons 2

Dépenses de fonctionnement :	81 445,02 €
Recettes de fonctionnement :	79 238,51 €
Résultat reporté :	766,50 €
Solde :	0,00 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	78 728,51 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Déficit/excédent reporté :	-10 590,00 €
Déficit/excédent :	- 89 318,51 €

Ateliers Relais Immobilier d'Entreprise

Dépenses de fonctionnement :	267 020,91 €
Recettes de fonctionnement :	92 126,24 €
Déficit/excédent reporté :	- 214 701,65 €
Déficit/excédent :	- 389 596,32 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	782 000,01 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	739 969,42 €
Résultat reporté :	432 342,96 €
Solde :	390 312,37 €

Restes à réaliser Investissement Dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser Investissements Recettes :	0,00 €

Zone d'activités de Saint François

Dépenses de fonctionnement :	22 149,76 €
Recettes de fonctionnement :	17 693,32 €
Résultat reporté :	177 831,54 €
Solde :	173 375,10 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	36 840,48 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Déficit/excédent reporté :	- 665 891,73 €
Déficit/excédent :	- 702 732,21 €

Zone d'activités du Cerisier (Villedoux)

Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	0,00 €
Résultat reporté :	0,00 €
Solde :	0,00 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Déficit/excédent reporté :	- 209 150,58 €
Déficit/excédent :	- 209 150,58 €

Zone commerciale Ferrières- Saint Sauveur

Dépenses de fonctionnement :	1 634,32 €
Recettes de fonctionnement :	0,00 €
Déficit/excédent reporté :	- 81 122,96 €
Déficit/excédent :	- 82 757,28 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0,00 €
Solde :	0,00 €

Zone commerciale Charron

Dépenses de fonctionnement :	77 039,12 €
Recettes de fonctionnement :	56 257,68 €
Déficit/excédent reporté :	- 155 642,56 €
Déficit/excédent :	- 176 424,00 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	34 063,35 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	145 407,74 €
Déficit/excédent reporté :	- 231 106,05 €
Déficit/excédent :	- 119 761,66 €

Ateliers Relais

Dépenses de fonctionnement :	33 978,28 €
Recettes de fonctionnement :	19 511,24 €
Résultat reporté :	0,00 €
Solde d'exécution :	- 14 467,04 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	1 253,50 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	50 017,15 €
Déficit/excédent reporté :	- 656 985,73 €
Déficit/excédent :	- 608 222,08 €

Zone d'activités La Marina

Dépenses de fonctionnement :	0 €
Recettes de fonctionnement :	0 €
Résultat reporté :	0 €
Solde :	0 €

Dépenses d'investissement y compris stocks :	0 €
Recettes d'investissement y compris stocks :	0 €
Résultat reporté :	0 €
Solde :	0 €

Le Conseil de Communauté, sous la présidence de Madame MAINGOT, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 des différents budgets annexes dressés par Monsieur SERVANT, Président, après s'être fait présenter les résultats de chacun des budgets primitifs concernés et les éventuelles décisions modificatives de l'exercice 2017, à l'unanimité

- 1° Lui a donné acte de la présentation faite des dits comptes administratifs 2017, tels qu'exposés ci-avant,
- 2° A constaté pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° A reconnu la sincérité des restes à réaliser ;

4° A arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Président étant sorti pour le vote.

4. FINANCES – BUDGETS ANNEXES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Président après avoir présenté aux membres du Conseil de Communauté les Comptes Administratifs 2017 des Budgets Annexes, propose aux membres du Conseil de Communauté, comme pour le compte administratif du budget principal, de procéder à l'affectation des résultats des budgets annexes de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Annexe Maison de l'Enfance

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2017 de ce budget annexe qui présente un résultat de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 0 €.

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de :	- 22 086,55 €
un solde de restes à réaliser de :	0,00 €
Nécessitant un besoin de financement s'élevant à :	22 086,55 €

a décidé

- sur proposition du Président, après débats, de reporter le résultat cumulé comme suit :

> Affectation en réserves (1068) :	0,00 €
> Report en section de fonctionnement (002) :	0,00 €

Vu le Budget Annexe Pôle Nature

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2017 de ce budget annexe qui présente un résultat de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 0 €.

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de :	- 33 883,85 €
un solde de restes à réaliser de :	0,00 €
Nécessitant un besoin de financement s'élevant à :	33 883,85 €

a décidé

- sur proposition du Président, après débats, de reporter le résultat cumulé comme suit :

> Affectation en réserves (1068) :	0,00 €
> Report en section de fonctionnement (002) :	0,00 €

Vu le Budget Annexe des Ateliers Relais Immobilier d'entreprises

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2017 de ce budget annexe qui présente un déficit de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 389 596,32 €.

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de :	390 312,37 €
un solde de restes à réaliser total de :	0,00 €

Ne nécessitant pas de besoin de financement.

a décidé

- sur proposition du Président, après débats, de reporter le résultat cumulé comme suit :

> Affectation en réserves (1068) :	0,00 €
> Report en section de fonctionnement (002) :	389 596,32 €

Vu le Budget Annexe de la zone commerciale de Charron

- après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2017 de ce budget annexe qui présente un déficit de fonctionnement (hors reste à réaliser) d'un montant de 20 781,44€.

- constatant que la section d'Investissement dudit compte fait apparaître :

un solde d'exécution global de :	- 119 761,66 €
un solde de restes à réaliser total de :	0,00 €

a décidé

- sur proposition du Président, après débats, de reporter le résultat cumulé comme suit :

> Affectation en réserves (1068) :	0,00 €
> Report en section de fonctionnement (002) :	176 424,00 €

5. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – COMPTES DE GESTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de déclarer que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

6. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – VOTE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

Le projet de budget supplémentaire pour 2018 a été présenté au Conseil.

Ce budget supplémentaire, tel qu'il est proposé, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :	4 627 621,87 Euros.
Section d'investissement :	200 000,00 Euros.
Soit un total de :	4 827 621,87 Euros.

Ce budget est voté par nature et reprend le résultat du compte administratif 2017. Il rappelle aussi que le Conseil vote le budget au niveau des chapitres budgétaires.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 069 202,13 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 050 000,00 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	0,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 050 000,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	0,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	1 458 419,74 €
Chapitre 042 – Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €

Recettes

Chapitre 013 - Atténuation de charges	0,00 €
Chapitre 70 - Produits des Services du Domaine et ventes diverses	0,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	0,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	0,00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	0,00 €
Chapitre 76 – Produits financiers	0,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	0,00 €
Chapitre 78 – Reprises sur amortissements & provisions	0,00 €
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	4 627 621,87 €
Chapitre 042 – Op d'ordre de transfert entre sections	0,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation de la section d'investissement par opérations en dépenses et recettes.

Dépenses :

Les opérations mentionnent les nouvelles propositions.

* Voirie et réseaux communautaires (op. n°2017-17)	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	90 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	40 000,00 €
* Bâtiments administratifs et techniques (op. n°2018-11)	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	70 000,00 €

Recettes :

Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisation :	0,00 €
Chapitre 10 (F.C.T.V.A.) - Ressources propres ext. :	0,00 €
Chapitre 13 – Autres recettes financières	200 000,00 €
Chapitre 021 - Vir. venant de la Sect° de Fonct :	1 458 419,74 €
Chapitre 040 – Transfert entre sections (Amortissements) :	0,00 €
Chapitre 1068 - Excédent de Fonction. Capitalisé :	0,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	2 157 404,74 €
Chapitre 001 -Excédent d'investissement reporté :	698 985,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'adopter le budget supplémentaire 2018 dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	4 627 621,87 Euros.
Section d'investissement :	200 000,00 Euros.

7. FINANCES – BUDGETS ANNEXES – VOTE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

Les projets de Budget supplémentaire des Budgets annexes 2018 ont été présenté au Conseil.

Budget Environnement-Déchets.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT **28 183,53 €**

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	0,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	0,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	0,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	28 183,53 €

RECETTES

Chapitre 70 – Prestations	0,00 €
Chapitre 002 – Solde d'exécution positif reporté	28 183,53 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Aucune prévision inscrite

RECETTES

Aucune prévision inscrite

Budget des Maisons de l'Enfance.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT **22 086,55 €**

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général	0,00 €
Chapitre 012 – Charges personnel, frais assimilés	0,00 €
Chapitre 042 - Amortissements	0,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'Investissement	22 086,55 €

RECETTES

Chapitre 013 – Atténuations de charges	0,00 €
Chapitre 70 – Produits des services	0,00 €
Chapitre 74 – Dotations participations	0,00 €
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	22 086,55 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT **22 086,55 €**

DEPENSES

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0,00 €
Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté	22 086,55 €

RECETTES

Chapitre 040 – Amortissements des immo.	0,00 €
Chapitre 021 – Virement section de Fonctionnement	22 086,55 €

Budget du Pôle Nature.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	33 883,85 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	0,00 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'Investissement	33 883,85 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 013 – Atténuations de charges	0,00 €
Chapitre 70 – Produits des services	0,00 €
Chapitre 74 – Dotations participations	0,00 €
Chapitre 75 – Autres produits gestion courante	33 883,85 €
II - SECTION D'INVESTISSEMENT	33 883,85 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté	33 883,85 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 021 – Virement section de Fonctionnement	33 883,85 €

Budget Prodélec (photovoltaïque)

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 5 184,46 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	- 5 184,46 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 70 – Produits des services	0,00 €
II - SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>DEPENSES</u>	
Aucune prévision inscrite	
<u>RECETTES</u>	
Aucune prévision inscrite	

Budget des Ateliers Relais- immobilier d'entreprises.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	580 487,36 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	0,00 €
Chapitre 002 – Solde d'exécution négatif reporté	580 487,36 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	580 487,36 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	0,00 €
II - SECTION D'INVESTISSEMENT	337 671,37 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 16 - Emprunts	0,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	0,00 €
Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté	337 671,37 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	0,00 €
Chapitre 16- Emprunts	337 671,37 €
Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçues	0,00 €
Chapitre 040 – Opérat° d'ordre de transfert entre section	0,00 €

Budget de la zone de Beauvallons.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	130 075,17 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 65 - Autres charge de gestion courante	130 075,17 €

<u>RECETTES</u>	
Chapitre 002 – Solde d'exécution positif reporté	130 075,17 €
II - SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>DEPENSES</u>	
Aucune prévision inscrite	
<u>RECETTES</u>	
Aucune prévision inscrite	
Budget de la zone de Beauvallons II.	
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	92 291,52 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 002 - Solde d'exécution négatif reporté	2 973,01 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	89 318,51 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés	92 291,52 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
II - SECTION D'INVESTISSEMENT	89 318,51 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté	89 318,51 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 318,51 €
Budget zone d'activités intercommunale de Saint François	
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	702 732,21 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	173 375,10 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	0,00 €
Chapitre 042 – Variation des encours	529 357,11 €
Chapitre 043 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 70 – Produits des services, ventes	529 357,11 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
Chapitre 043 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
Chapitre 002 – Solde d'exécution positif reporté	173 375,10 €
II - SECTION D'INVESTISSEMENT	702 732,21 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	173 375,10 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	529 357,11 €
Budget de la zone d'activités intercommunale des Cerisiers (Villedoux)	
I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	209 150,58 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0,00 €
Chapitre 042 – Variation des encours	209 150,58 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	209 150,58 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
II - SECTION D'INVESTISSEMENT	209 150,58 €
<u>DEPENSES</u>	
Chapitre 001 – Solde d'exécution négatif reporté	209 150,58 €
<u>RECETTES</u>	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	209 150,58 €

Budget de la zone d'activités intercommunale de Ferrières - Saint Sauveur

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT	82 757,28 €
DEPENSES	
Chapitre 002 – Résultat reporté	82 757,28 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0,00 €
Chapitre 042 – Variation des encours	0,00 €
RECETTES	
Chapitre 70 – Ventes de terrains aménagés	0,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	82 757,28 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	0,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Aucune prévision inscrite

RECETTES

Aucune prévision inscrite

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé

- d'adopter le budget annexe **Environnement Déchets** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 28 183,53 €
- ✓ Section d'investissement : 0,00 €

- d'adopter le budget annexe **Maisons de l'Enfance** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 22 086,55 €
- ✓ Section d'investissement : 22 086,55 €

- d'adopter le budget annexe **Pôle Nature** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 33 883,85 €
- ✓ Section d'investissement : 0,00 €

- d'adopter le budget annexe **Prodélec** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : - 5 184,46 €
- ✓ Section d'investissement : 0,00 €

- d'adopter le budget annexe **Ateliers Relais - Immobilier d'entreprises** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 580 487,36 €
- ✓ Section d'investissement : 337 671,37 €
- ✓

- d'adopter le budget annexe **Zone de Beauvallon** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 130 075,17 €
- ✓ Section d'investissement : 0,00 €

- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de **Beauvallons II** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 92 291,52 €
- ✓ Section d'investissement : 89 318,51 €

- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de **Saint François** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 702 732,21 €
- ✓ Section d'investissement : 702 732,21 €

- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités des **Cerisiers** (Aménagement Villedoux) qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 209 150,58 €
- ✓ Section d'investissement : 209 150,58 €

- d'adopter le budget annexe de la zone d'activités de **Ferrières - Saint Sauveur** qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 82 757,28 €
- ✓ Section d'investissement : 0,00 €

- d'autoriser son Président à demander les subventions nécessaires à l'équilibre des opérations inscrites aux différents budgets annexes, auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental ainsi qu'au titre des fonds structurels, des fonds Etat.

8. FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23.000 EUROS – CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE MOYENS

Conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et du Décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2000, les collectivités locales ont l'obligation de conclure une convention d'objectifs et de moyens pour les subventions allouées et dont le montant annuel dépasse la somme de 23000 euros.

Les associations concernées sont les suivantes :

- L'ASSOCIATION POINT D'ORGUE pour une attribution de 55 884 €
- CENTRE SOCIAL « LES PICTONS » pour une attribution de 151 553 €
- MISSION LOCALE pour une attribution de 28 363 €
- LA BRIQUETERIE ACI-OF pour une attribution de 26 520 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé de valider les projets de conventions d'objectifs et de moyens ci-annexés et d'autoriser le Président à signer les conventions concernées

9. FINANCES – ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS – COMMUNES DE TAUGON ET LONGEVES

Des communes ont fait parvenir des dossiers de demandes de fonds de concours pour l'année 2018.

Taugon :

La commune sollicite un fonds de concours dans le cadre de son projet d'acquisition de matériels sportifs.

Le montant de l'opération est estimé à 1 705 € HT. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 639,37 €, représentant 50% du reste à financer par la commune.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 639,37 € peut être accordée.

Longèves :

La commune sollicite un fonds de concours dans le cadre de son projet de réhabilitation du patrimoine ancien.

Le montant de l'opération est estimé à 11 165 € HT. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 2 512 €, représentant 50% du reste à financer par la commune.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 2 512 € peut être accordée.

La commune sollicite également un fonds de concours dans le cadre de son projet de réfection des bâtiments communaux.

Le montant de l'opération est estimé à 4 329,10 € HT. Le montant sollicité par la commune au titre des fonds de concours est de 787,02 €, représentant 50% du reste à financer par la commune.

Après examen et en conformité avec le règlement d'attribution, la somme de 787,02 € peut être accordée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé

D'ATTRIBUER à la commune de Taugon le fonds de concours suivant : acquisition de matériels sportifs : 639,37 €,

D'ATTRIBUER à la commune de Longèves le fonds de concours suivant : réhabilitation du patrimoine ancien : 2 512 €,

D'ATTRIBUER à la commune de Longèves le fonds de concours suivant : réfection des bâtiments communaux : 787,02 €

10. CONSTRUCTION GYMNASE A MARANS – PRESENTATION DU PROJET

Par délibération n° CCOM14032018-11 du 14 mars 2018, le Conseil Communautaire a validé le plan de financement correspondant à l'Avant-Projet Sommaire (APS) du nouveau gymnase de Marans.

En attendant la finalisation de l'Avant-Projet Détaillé (APD) à intervenir dans les prochains jours et compte tenu de rencontres prochaines, notamment avec les services de l'Etat (DETR et DSIL), le plan de financement sera ajusté au

prochain Conseil Communautaire du 13 juin prochain et suite à consultation et analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offre (CAO), la validation des entreprises retenues aura lieu lors du Conseil Communautaire suivant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de valider le projet de construction du second gymnase à Marans.

11. VIE SOCIALE – IMPLANTATION DU FUTUR POLE SOCIAL ET DE L'EPICERIE SOLIDAIRE – CHOIX DU LIEU ET ACQUISITION

Le CIAS a été créé à compter du 1^{er} janvier 2017 par la délibération CCOM-09112016-15. Un groupe de travail a été constitué au sein du CIAS en vue de la création d'une épicerie solidaire.

L'accès de cette structure serait notamment soumis à conditions de ressources et limité dans le temps (six mois sur une période de douze).

L'objectif est de permettre à des personnes ou des familles rencontrant des difficultés d'ordre social d'accéder à des produits alimentaires, d'entretien et d'hygiène pour un prix correspondant à 10 ou 30 % de la valeur marchande.

Le libre-choix des produits participe au respect de la dignité du bénéficiaire et la faiblesse de leur coût à une résolvabilisation de la situation financière permettant le règlement de dettes ou bien la réalisation de projets tels que le passage du permis de conduire ou l'achat d'un véhicule.

Des actions collectives peuvent être développées en complémentarité et en fonction des besoins pour soutenir la gestion budgétaire des bénéficiaires favoriser l'utilisation de produits saisonniers ou bien lutter contre le gaspillage alimentaire.

En parallèle de cette épicerie solidaire, la Communauté de Communes envisage de rassembler en un même lieu les autres activités qu'elle finance en matière sociale et notamment la « Chinetterie », « OK FRIP » ou encore les banques alimentaires, les services administratifs du CIAS, les permanences des partenaires sociaux...

Cet ensemble pourrait constituer un pôle regroupant des activités de nature sociale sur le territoire.

Pour héberger l'épicerie solidaire, le CIAS a sollicité l'ensemble des communes du territoire pour connaître les bâtiments susceptibles de répondre à ces attentes.

Lors de la séance du 26 mars 2018, deux sites ont été retenus par le Conseil d'Administration en vue de son implantation :

- **Une parcelle de 2 001 m2 située à Longèves** comprenant un bâtiment de 510 m2, au prix de 290 000 € net vendeur, hors frais de notaire et travaux à prévoir.
- **Une parcelle d'environ 6000 m2 située à St Jean de Liversay** comprenant des bâtiments pour une surface minimale de 1 100 m2, au prix de 120 000 € net vendeur, hors frais de notaire, de bornage et de diagnostics qui seront à la charge de l'acquéreur ainsi que les travaux à prévoir.

La Commune de St Jean de Liversay conserve la propriété du hangar se situant sur la parcelle et conditionne l'acquisition à la mise en œuvre d'un droit de servitude pour accéder à ce hangar.

L'avis des Domaines a été sollicité par la Commune.

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS ont été invités à visiter les deux sites.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration du CIAS du 25 avril 2018 pour l'acquisition de l'ancienne laiterie,

Etant décidé que la Communauté de Communes sera propriétaire du bâtiment et qu'il sera susceptible de le mettre à disposition au CIAS pour l'activité d'épicerie solidaire,

Après en avoir délibéré par 4 abstentions et 33 voix pour, a décidé de valider le choix du site de l'ancienne laiterie de Saint-Jean de Liversay, de valider l'acquisition du terrain et du bâtiment construits cadastrés ZO 86 et ZO 87 sur la commune de Saint-Jean de Liversay, ci-dessus exposé, avec la commune de Saint-Jean de Liversay pour un montant de 120 000 €, auquel il conviendra de rajouter les « frais de notaire » et droits de mutation associés et frais divers (bornage, diagnostics...) et d'autoriser le Président à procéder à l'acquisition dudit bien dans la limite des crédits inscrits au budget 2018 et notamment signer l'achat au nom de la Collectivité,

12. BRIQUETTERIE – GOUVERNANCE – CHOIX MEMBRE COPIL

Par délibération n° CCOM14032018-15 du 14 mars 2018, le Conseil Communautaire a validé la reprise en gestion du site de la Briquetterie en validant la signature d'un Bail Emphytéotique Administratif entre la CDC et la Commune de La Grève sur Mignon.

Le Bail Emphytéotique Administratif a été signé par acte notarié par les deux parties. Il prévoit une gouvernance sous la forme d'un COPIL composé notamment de trois membres titulaires de chaque collectivité, dont le Maire de la Commune et le Président de la CDC.

Les candidats au COPIL déclarés sont les suivants :

- Jean-Marie BODIN
- Nathalie BOUTILLER
- Karine DUPRAZ
- Sylvie VIVIER

En l'absence d'autres candidats, Monsieur le Président propose de procéder à l'élection de ces représentants sans faire recours au vote à bulletin secret, en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT, mais par un vote à main levée. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas recourir à la procédure du scrutin secret pour procéder à la nomination de ses représentants.

Il est proposé que la Vice-présidente en charge du tourisme et de la transition énergétique, Karine DUPRAZ soit automatiquement nommée, compte tenu de ses fonctions au sein de la CDC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de nommer Madame Karine DUPRAZ et Madame Sylvie VIVIER en tant que représentantes titulaires au COPIL de la Briqueterie et de nommer Monsieur Jean-Marie BODIN et Madame Nathalie BOUTILLIER en tant que représentants suppléants au COPIL de la Briqueterie.

13. URBANISME – MODIFICATION PLU – COMMUNE DE SAINT SAUVEUR D'AUNIS

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Sauveur d'Aunis nécessite une procédure de modification de droit commun. Une délibération portant prescription de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Saint Sauveur d'Aunis avait été prise le 9 novembre 2016 (n°Ccom 09112016-4b). Le projet étant très largement revu à la baisse, il convient de délibérer sur le nouveau périmètre de la révision n°2 du PLU.

La présente délibération annule la délibération antérieure n°CCOM24012018-4 du 24 janvier 2018.

La présente modification de droit commun poursuit les objectifs suivants :

- Sur une unité foncière d'une surface de 14 200 m², cadastré, ZT 156-157-154, cet ensemble parcellaire, nécessite la suppression de l'emplacement réservé à l'école avec modification de l'orientation d'aménagement et de programmation qui mentionne ce projet.

Aucune de ces modifications, prises isolément ou ensemble ne remettent en cause les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

Il est rappelé que la Communauté de Communes exerce désormais la compétence PLU en lieu et place des communes qui la composent (L.5214-16 Code Général des Collectivités Territoriales).

Elle se substitue donc aux communes dans toutes leurs délibérations et actes se rapportant à la compétence « PLU » qui lui a été transférée.

Il est également précisé enfin qu'à la lecture de l'article L. 5211-57 du CGCT disposant que « les décisions du conseil d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune », cette prescription de modification doit recueillir la position de la Commune sachant de plus que l'ensemble des frais inhérents à sa mise en place sera supportée par elle.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-57, L 5214-16,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-23, L.153-24, L.153-25, L. 153-26, L.153-36, L.153-37, L.153-38, L.153-39, L.153-40, L.153-41, L.153-42, L.153-43 et L.153-44 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et l'arrêté préfectoral n°15-3078 –DRCTE-BCL portant modification de l'arrêté n°15-2949 – DRCTE- BCL du 22 octobre 2015 relatif à la modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Atlantique ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Sauveur d'Aunis approuvé le 19/12/2012, modifié et révisé le 22/03/2014;

Considérant qu'il y a lieu d'initier une procédure de modification du PLU de Saint Sauveur d'Aunis en application de l'article L.153-41 du code de l'Urbanisme ;

Considérant qu'il y a lieu de notifier la présente procédure aux personnes publiques mentionnées à l'article L.132-7 et L.132-9 du code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé

D'ANNULER la délibération n° n°CCOM24012018-4 du 24 janvier 2018.

DE PRESCRIRE la modification de droit commun n°2 du Plan local d'Urbanisme de Saint Sauveur d'Aunis en application de l'article L.153-41 du code de l'Urbanisme,

DE NOTIFIER la présente délibération aux personnes publiques et organismes suivants :

- ✓ Les Présidents des Conseils Régional et Départemental,
- ✓ Le Président de l'établissement public de coopération intercommunal en charge du Schéma de Cohérence Territoriale, Le Président du Parc Naturel régional du Marais Poitevin,
- ✓ Les Maires des communes voisines,
- ✓ Le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
- ✓ Le Président de la Chambre des Métiers,
- ✓ Le Président de la Chambre d'Agriculture,
- ✓ Le Maire de la commune couverte par le projet de modification.

D'AUTORISER le Président à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service nécessaire à l'élaboration de la modification n°2 du PLU de la Commune de Saint Sauveur d'Aunis,

PRECISE que l'ensemble de frais relatifs à la réalisation de cette modification n°2 sera pris en charge par la commune de Saint Sauveur d'Aunis et fera l'objet d'une convention préalable au démarrage des études.

PRECISE que les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à cette modification seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

14. ENFANCE-JEUNESSE – MODIFICATION SUBVENTION LAEP DES PICTONS

La commission petite enfance, enfance jeunesse s'est réunie le 7 février 2018 et :

A prorogé le mode d'attribution d'une subvention pour les lieux d'accueils enfants parents (LAEP) sur la base d'une aide à l'activité de :

- 41€ par heure prévisionnelle d'accueil + 50% pour l'organisation (préparation et itinérance)

A prorogé le mode d'attribution d'une subvention assimilée LAEP pour « La petite fabrique » des Pictons.

Le Conseil Communautaire,

Vu la déclaration d'activité « Petite tribu » et « Petite fabrique » des Pictons reçu le 25 avril 2018 qui précise 77 séances Petite tribu et 25 séances pour la petite Fabrique X 2h= 204 heures d'accueil

Vu l'avis favorable de la Commission pour l'attribution d'une subvention rectificative de (41€ X 204 h) + 50% d'heures d'organisation = 12 546€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé d'annuler la délibération d'attribution de 13 420€ pour la « Petite tribu » et la « Petite fabrique » des Pictons voté le 14 mars 2018 par le Conseil Communautaire et d'attribuer au Centre social Les Pictons une subvention LAEP de 12 546 euros pour l'année 2018,

15. GEMAPI – COMMUNE DE CHARRON – TRAVAUX DIGUE NORD

La Commune de Charron a été interpellée par l'ASA des marais Charron Nord sur le dysfonctionnement de deux ouvrages hydrauliques qui sont situés sur la digue Nord de Charron.

Cette digue a été labellisée dans le cadre des ouvrages PAPI lors de la dernière réunion de la commission mixte inondation qui s'est réunie le 17 décembre dernier. Elle fera donc partie du futur système d'endiguement tel que prévu par les dispositions issues de la compétence GEMAPI sur le volet prévention des inondations. Cette digue constitue en effet le premier rideau de défense de la Commune de Charron.

La Commune, propriétaire de la digue sollicite donc la CdC par délibération du 5 Avril 2018 pour réaliser les travaux de réfection des deux ouvrages de gestion des eaux situés dans la digue.

Le montant estimé des travaux qui consistent essentiellement en la remise en état des clapets et vanne (et dispositifs associés) est de l'ordre de 8.100€.

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération en date du 05 Avril 2018 du Conseil Municipal de CHARRON,

Vu le futur classement de la digue Nord de CHARRON dans le système d'endiguement de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé d'accéder favorablement à la demande de la Commune concernant les travaux de remise en état des ouvrages situés dans la digue Nord de Charron et d'autoriser le Président à procéder à la réalisation des travaux nécessaires à la remise en état, ainsi qu'à l'accomplissement des formalités techniques administratives et financières se rapportant à la présente délibération.

16. MARCHES PUBLICS – CONSTRUCTION BATIMENT RELAIS A USAGE COMMERCIAL – AVENANT 1 LOT 4

Le marché de construction du magasin fermier est en cours. Concernant le lot 4 : Bardage bois – Ossature bois dont l'attributaire est l'entreprise POUGNAND – 79370 Celles sur Belles, il est nécessaire d'ajouter un matériau supplémentaire permettant la fixation d'éléments aux murs pour les futurs utilisateurs du bâtiment.

Le montant de l'avenant est de 1 167,71 € HT, ce qui représente une augmentation de 1,97 % par rapport au montant du contrat initial de 59 331,35 € HT. Le montant du contrat est donc porté à 60 499,06 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Président à signer l'avenant concernant ce lot avec l'entreprise POUGNAND pour un montant de 1 167,71 € HT.

17. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ET PAR LE PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 15 novembre 2017, le Conseil Communautaire a délégué au Bureau Communautaire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Bureau ou le Président à chaque utilisation.

Décisions du Bureau communautaire du 5 Mars 2018 :

*** Finances – Convention AI 17**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider la convention d'objectifs et de moyens avec l'association AI 17, association d'insertion. La mise en place d'une convention pluriannuelle sur 3 ans est approuvée (2018-2020).

*** Finances – SIG- Convention avec GEO 17**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider la charte d'adhésion Géo17 afin de partager les données d'Information Géographiques de la collectivité jugées utiles, dans un esprit de partage et d'engagement, dans une démarche d'Opendata, service public de la donnée.

Monsieur Maurice DEBEGUE a été désigné pour représenter la collectivité pour siéger et voter au sein du Comité d'Orientation de Géo 17

*** Mutualisation – Création de groupement de commande**

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la commande publique, le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé la création de 5 groupements de commandes en vue de la passation de marchés publics pour la Communauté et les Communes intéressées :

- Vérifications techniques réglementaires des bâtiments et équipements publics
 - Lot 1 : Vérification annuelle des installations électriques, des éclairages de sécurité
 - Lot 2 : Vérification annuelle des installations gaz et chaufferies
 - Lot 3 : Vérification périodique triennale des systèmes de Sécurité incendie, protection incendie et désenfumage
 - Lot 4 : Vérification périodique annuelle des appareils de cuisson
 - Lot 5 : Surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur : Mesures de contrôle des polluants dans les Établissements Recevant du Public (ERP) accueillant des enfants de moins de six ans
 - Lot 6 : Vérification annuelle des équipements sportifs et des aires de jeux
- Achat, location et maintenance des photocopieurs
- Services et prestations de télécommunication
 - Lot 1 : Téléphone fixe classique
 - Lot 2 : Téléphonie fixe sur IP ou TOIP
 - Lot 2 : Téléphone mobile
 - Lot 3 : Internet
- Achats et livraison de fournitures de bureau et de papiers

- Fourniture et la livraison de produits d'hygiène et d'entretien

Le Président a été autorisé à signer les conventions de création de groupement de commandes.

*** Réorganisation de certains services et création de postes – Modification du tableau des effectifs**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé la validation des différentes évolutions d'organisation et les créations de postes associées ainsi que la validation du nouveau tableau des emplois.

Réorganisation du service Enfance, Jeunesse et Sport et Politiques éducatives : Scinder le service existant en deux services : un service Enfance- Jeunesse et un service des Sports.

→ Création de l'emploi « Responsable de service Enfance, Jeunesse et Politiques éducatives »

→ Création de l'emploi « Responsable du service des Sports »

Réorganisation du service Environnement, Tourisme : Organisation d'un service « Gestion des sites touristiques et animation environnementale » avec une Chefferie de service organisée autour de cette thématique exclusivement

→ Création de l'emploi « Responsable de service Gestion des sites touristiques et animation environnementale »

Réorganisation du service Administration Générale : Détaché un agent du service pour créer un Assistanat de Direction.

→ Création de l'emploi « Assistant(e) de Direction »

Création du service GEMAPI : Création d'un pôle partenarial en matière de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations sur le Territoire Aunis Atlantique - Rapprochement physique auprès des syndicats SIEAGH du Curé et SYHNA.

→ Création de l'emploi « Chargé de Mission GEMAPI »

Création du service Transition Energétique et mobilité : Mise en place opérationnelle du projet de Territoire

→ Création d'un emploi animateur TEPOS

Impact sur tableau des effectifs (détaillé infra) avec une ouverture de poste sur deux filières afin d'élargir les choix de candidatures.

Création des emplois suivants :

Fonctionnaires suivants :

• Technicien territorial	} Animateur TEPOS	1 poste
• Rédacteur territorial		1 poste
• Auxiliaire de Puériculture Principal de 1 ^{ère} classe		1 poste
• Ingénieur Principal de 1 ^{ère} classe		1 poste

Non Titulaires suivants :

- Animateur TEPOS – Catégorie B 1 poste

*** TEPOS – Programme de lutte contre la précarité énergétique « opération rénovation » - Demande d'aide ANAH – Signature convention La Poste**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider le dispositif « Objectif rénovation » et son plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Détection des foyers par La Poste	24 000 €	ANAH	10 000 €
Diagnostics	3 600 €	ARTEE	5 000 €
		CDC Aunis Atlantique	12 600 €
Total	27 600 €	Total	27 600 €

Il a également autorisé le Président à signer la demande d'aide à l'ANAH de 10 000 euros, à signer la convention cadre et la convention « Objectif rénovation » avec Artée ainsi que la convention avec La Poste.

*** Tourisme – Demande de classement de l'Office du Tourisme du Marais poitevin en catégorie II**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a approuvé le dossier de demande de classement en catégorie II de l'OTAMP et sollicite le classement préfectoral de l'OTAMP en catégorie II.

*** Tourisme – Bac à chaîne – Demande de financement LEADER**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a validé le plan de financement :

Dépenses	Recettes
----------	----------

Achat du bac à chaîne	22 668 € TTC	LEADER (achat du bac)	18 134,40 €
		CDC Aunis Atlantique	4 533,60 €
Total	22 668 € TTC	Total	22 668,00 €

Et a autorisé le Président à solliciter une demande de financement auprès du fonds LEADER.

* **Tourisme – Bac à chaîne – Convention de partenariat CdC Vendée Sèvre Autize**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider le principe de partenariat croisé entre les deux collectivités et a autorisé le Président à signer la convention de partenariat financier avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autize.

* **GEMAPI – PAPI – Diagnostic vulnérabilité Sèvre Niortaise**

Secteur Marans : Convention UNIMA – Secteur Vendée : Convention SMVA

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a décidé d'autoriser le Président à signer les conventions de prestations financières avec l'UNIMA et le SMVSA.

Le montant de la prestation est de 30.865 € dont 22.400 € pour la CdC (Sèvre secteur Marans) et 8.465,00 € pour la partie Sèvre amont (Vendée). 50% de cette action est subventionné par l'Etat et 4.232,50 € par le SMVSA.

* **GEMAPI – Lutte contre les espèces invasives – Convention SHYNA**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a décidé de confier pour l'année 2018 au SYHNA, la lutte contre les espèces envahissantes, animales et végétales. Le montant de ces actions de lutte est chiffré à :

- Espèces animales : 60 000 euros dont reste à charge, subventions déduites 30 000 euros,
- Espèces végétales : 55 000 euros dont reste à charge, subventions déduites 22 500 euros

* **Port de Marans – Acquisition de hangars**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider le principe d'acquisition d'un ensemble d'hangars d'environ 1 000 m², d'une maisonnette de 160 m² et d'un parking de 500 m² situés sur le Port de Marans, auprès de la SAS SOUFFLET ATLANTIQUE. Le montant de ce bien s'élève à 160 000 euros HT alors que les frais de notaire et droits de mutations associés s'élèvent à 20 000 euros.

* **Finances – Demande de subventions de moins de dix mille euros**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

SOCIAL

STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commission
ADIL	1 896,00 €	2 027,00 €	2 027,00 €
ADMR Marans (aide au loyer)	6 000,00 €	10 393,00 €	6 000,00 €
ADMR Courçon (aide au loyer)	6 000,00 €	22 300,00 €	6 000,00 €
Resto du cœur	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Secours catholique Marans/St Jean	1 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Solidarité Courçon	7 420,00 €	8 300,00 €	8 300,00 €
Solidarité Pays Marandais	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
UDAF - Mediation familiale	1 415,00 €	1 414,00 €	1 414,00 €
TOTAL Social	34 731,00 €	60 434,00 €	34 741,00 €

DIVERS

STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commission
Les Cigales	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
TOTAL Divers	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €

CULTURE

STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commission
APE Courçon		3 000,00 €	800,00 €
ARPEGE		1 500,00 €	300,00 €
Association Aunis en Livres	500,00 €	600,00 €	600,00 €
Compagnie Voix d'Aunis	6 000,00 €	12 000,00 €	6 000,00 €
Didgerid west	1 000,00 €	5 000,00 €	1 500,00 €
Eveil Marans Batterie fanfare	800,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Les Mots d'Images/Le Marais Rouleau	6 000,00 €	12 000,00 €	4 000,00 €
Moul'Stock- comité des fêtes	3 000,00 €	3 500,00 €	2 500,00 €

Mouvement Intellectuel Tsigane		2 500,00 €	400,00 €
PEP'S		4 000,00 €	500,00 €
Union musicale de Marans	1 200,00 €	6 540,00 €	5 000,00 €
Vissi d'Arte		1 950,00 €	400,00 €
Walden Prod		1 000,00 €	400,00 €
Les Eurochestreries Saint-Sauveur	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Les Eurochestreries Marans	1 000,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €
TOTAL culture	20 000,00 €	56 590,00 €	24 700,00 €

SPORT

STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commission
Amicale du Rugby de Marans		10 000,00 €	10 000,00 €
Amicale Laïque Tennis de Table	3 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
AS Andilly		6 595,60 €	2 000,00 €
Aunis Atlantique Patinage	1 500,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
Avimar	3 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Brico méca délire - Amicale Laïque Andilly		200,00 €	200,00 €
Club de Loisirs de Courçon Handball		3 260,34 €	3 000,00 €
Comité des fêtes Charron Défi du Marais		1 000,00 €	800,00 €
Défi pour la vie	700,00 €	700,00 €	700,00 €
FC Nord 17	6 600,00 €	12 000,00 €	6 600,00 €
Judo Charron	2 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €
Les Sauterelles	1 500,00 €	1 830,00 €	1 500,00 €
SVALM (nouvelle section voile Marans)		10 000,00 €	8 000,00 €
Team Saint-Sauveur	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL Sport	19 800,00 €	59 085,94 €	41 300,00 €

ENFANCE-JEUNESSE

STRUCTURE/ACTIONS	Vote 2017	Demande 2018	Proposition commission
CLAS Espace Mosaïque	2 700,00 €	3 000,00 €	2 700,00 €
Soutien action innovante - semaine de la grimpe - Comité Ferrangeois	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL Enfance-Jeunesse	3 700,00 €	4 000,00 €	3 700,00 €

TOTAL	80 231,00 €	180 609,94 €	104 941,00 €
--------------	--------------------	---------------------	---------------------

Décisions du Bureau communautaire du 23 Avril 2018 :

*** Transition Energétique – Plan Climat-Air-Energie Territorial – Adhésion ATMO Nouvelle Aquitaine**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider l'adhésion de la CdC à ATMO Nouvelle Aquitaine pour un coût de 5 273 euros pour 2018, afin de réaliser le diagnostic « air » du territoire, du dispositif PCAET.

*** Tourisme – Création de circuit Terra Aventura – Demande de subvention LEADER**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de valider le plan de financement et autoriser le Président à demander le financement de 2 720 € dans le cadre du dispositif LEADER.

Plan de financement (cumul 2018-2019)

Dépenses		Recettes	
Création des 2 circuits	3 000 €	LEADER	2 720 €
Frais de déplacement et petit matériel	400 €	CDC AA	680 €
Maintenance du circuit (en 2019)	200 €	OT AMP (en 2019)	200 €
Total	3 600 €	Total	3 600 €

TERRA AVENTURA est une application accessible sur smartphone qui propose des chasses au trésor en géocoaching, ce qui renforcera l'attractivité touristique du territoire avec deux circuits à créer.

*** Ressources humaines – Gratification stagiaire - Mise à jour plafond Sécurité Sociale – Elargissement du dispositif à tous les stagiaires**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé la validation le calcul de gratification sur les dispositions légales en vigueur à la date de la signature de la convention de stage et le versement d'une gratification dès le 1^{er} jour de stage des stagiaires en provenance de l'Université de La Rochelle.

*** Ressources humaines – Jour de fractionnement – Dépassement de la période légale de référence à la fin des vacances de printemps de la zone B**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, a décidé de permettre aux agents dont les enfants sont scolarisés dans la zone B de pouvoir comptabiliser les jours de congés pris entre le 1er et le 13 Mai 2018 dans la période de référence donnant droit à jours de fractionnement.

Décisions du Président

⇒ **06/03/2018-DEC2018-012** : Concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment relais à usage commercial et les modifications du coût prévisionnel, il a été décidé de conclure un avenant pour un montant de 5 512,45 € HT avec le groupement Blanchet / Boulard / ITF / B.F. Eco. Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est porté à 52 762,45 € HT.

⇒ **13/03/2018-DEC2018-013** : Pour faire suite à la demande de la SCI Les Ateliers, il a été décidé de vendre des lots de 5 329 m² sur la parcelle ZS 193 de la zone de Beaux Vallons à saint Sauveur d'Aunis afin de construire un atelier de stockage avec bureaux administratifs et dépôt de matériaux de gros-œuvre, au prix de 85 264 € HT et hors frais. La présente décision est soumise à la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire.

⇒ **05/04/2018-DEC2018-014** : Concernant le marché d'étude de programmation pour la construction d'un nouveau siège et les modifications du cahier des charges demandées par le maître d'ouvrage, il a été décidé de conclure un avenant avec l'entreprise Verifica pour un montant de 2 900 € HT. Le montant du marché est porté à 30 060 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle) soit une augmentation de 10,6 %.

Le Conseil Communautaire a **pris acte** de ces décisions

QUESTIONS DIVERSES

Affichage le 18 juin 2018

**Le Président
Jean-Pierre SERVANT**